

Orange Business Services

IPHNO: Travailler plus pour gagner moins

15 mars 2019 - IL - Orange Business Services

Sous prétexte de simplifier et uniformiser la rétribution des IPHNO, la Direction a fait une proposition moinsdisant à celle actuellement en cours lors de la 3ème séance de négociation. Elle propose d'appliquer la rétribution actuelle dans les entités ESC / SCG aux autres entités de SCI / MSCF, qui bénéficiaient jusqu'alors d'une rétribution plus avantageuse.

« Aligner par le bas »

L'expression « Aligner par le bas » prend ici tout son sens. En effet avec ce nouvel accord, il n'y a aucun gain pour les salariés des entités ESC/SGG. Pour les salariés SCI/MSCF, cette proposition est une véritable régression par rapport à leurs droits actuels.

L'attribution de quelques euros supplémentaires (7 euros) sur une plage horaire peu usitée, 22h à 5h, ne peut masquer la perte de rétribution de 18,5 euros sur des plages horaires qui sont les plus demandées par nos clients, de 6H à 7H et de 18H à 21H!

Coup double

Pourquoi cet alignement sur la rétribution la moins favorable aux salariés ? Par un souci d'économie, bien entendu ! Au total, le coût des heures effectuées en HNO sur la plage de 22h à 5h restera toujours inférieur au coût des IPHNO effectuées actuellement de 6H à 7H et/ou de 18H à 21H.

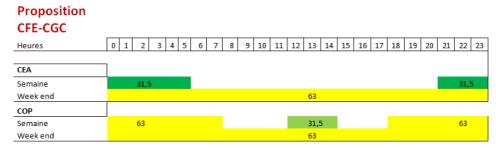
Et en alignant la rétribution sur celle des salariés ESC/SGC,

la Direction supprime également une saisie manuelle dans le logiciel de paie. La rétribution des IPHNO à 50 euros des équipes SCI / MSCF implique en effet une saisie manuelle dans Anoo, l'outil actuel utilisé et paramétré pour l'ensemble du groupe en multiples de 31,5€.

Ainsi, la Direction fait coup double! La proposition actuelle supprime les interventions manuelles dans Anoo et vise à diminuer de manière globale la rétribution des IPHNO. Notre proposition consiste à tout passer à 63 euros pour tous (hors CEA) et ajouter un créneau entre midi et deux. Pour les CEA, nous proposons de dédommager les interventions le dimanche et en heures de nuit.

Vers un monde meilleur

Pour la CFE-CGC, le nouvel l'accord ne peut être moins favorable aux salariés qui sont amenés à intervenir sur des horaires non ouvrés. Vos Délégués Syndicaux seront vigilants à défendre vos droits. La CFE-CGC Orange demande que la signature du nouvel Accord IP HNO soit une avancée sociale pour tous les salariés concernés.



La CFE-CGC Orange revendique

- b des heures supplémentaires étendues aux Chefs de Projet de PMC accompagnant les techniciens
- ▶ une prime de panier de 31.5€ pour les salariés intervenant pendant plus de 1H15 entre 12H et 14H
- ▶ des bonus pour les interventions supérieures à 3 heures et à 5 heures et une juste rémunération des CEA

Vos correspondants

Michel Rezk : 06 07 32 37 24 Ouafa Ziane : 06 75 37 59 88 Gil Procureur : 06 81 03 95 46 Arnaud Résillot : 06 30 52 22 96 cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous!

www.cfecgc-orange.org abonnements gratuits: bit.ly/abtCFE-CGC

tous vos contacts: bit.ly/annuaireCFECGC





groupe

Orange

